

Menaces de mort à l'encontre du journaliste Yves Galley **P.4**

Le CONAPP s'indigne et demande une protection pour le confrère

Hebdomadaire Togolais Indépendant
NI NEUTRE, NI PARTISAN

250 FCFA

Downia

**Divagation
des animaux,
un danger
public** **P.2**

Le Monde

N° 672 du 30 / 09 / 2020

MEMBRE: MEDIAF

Primature **P.3**



Victoire Tomégah-Dogbé, la dame de poigne prend les commandes

Déjà deux ministres nommés

Sandra Johnson
SG de la présidence
et **Malick Natchaba** **P.3**
SG du gouvernement



Expropriation des terres
à Kpomé et à Adetikopé

**Vive colère des
populations** **P.4**

Fait divers

Un catcheur domine son adversaire à la seule force de son pénis

Au Japon, une rencontre de catch a été la scène d'une prise très surprenante et inhabituelle. En effet, l'Américain Joey Ryan a utilisé son pénis pour mettre K.O son adversaire.

Dans le monde du catch, l'humour et la théâtralisation des prises sont les aspects les plus vendeurs de ce sport. Au Japon, le catch a aussi son petit succès. Lors d'un combat de la DDT Pro Wrestling, promotion nippone de ce sport de combat, l'Américain Joey Ryan était opposé au Japonais Danshoku Dino. Ce dernier, pensait avoir l'avantage sur son adversaire en lui attrapant les parties intimes. Mais c'était sans compter sur le talent caché de catcheur Américain.

Retrouvez Dounia dans l'application le kiosque chaque mercredi

Dounia Le Monde

Edité par le Groupe de Presse « Matinée Internationale »

Récépissé N° 24 du 1er août 1998
BP: 30277

Email:
dlatatine1@gmail.com
Siège:
Agoè sur la route de contournement

20ème année

Directeur de Publication:
Joachim Kokou LOKO
Cél: 90 33 54 86
Rédacteur en chef:
Régis TALIKPETI
Cél: 90 88 11 65

Rédaction:
Jean-Jacques OMA-IRE
Jean H.
André BABA
Othniel Papasron
Jean Jacques Mawu

Imprimerie:
Direct Print

Comment ça va ?

Très bien: Victoire Tomegah-Dogbé

Victoire Tomegah Dogbé ou la première femme nommée Premier ministre dans l'histoire du Togo. Depuis son entrée au gouvernement en 2008 sous Gilbert Fossoun Hounbo, la désormais ex ministre du Développement à la base n'a cessé de gravir les échelons. Son abnégation et sa rigueur au travail lui a fait intégrer le cercle fermé des proches de Faure Gnassingbé au point d'amener ce dernier à lui confier la gestion de son cabinet depuis plusieurs années déjà. Aujourd'hui là voilà Premier ministre, poste où elle ne sera pas d'ailleurs dépaysée, puisqu'ayant la culture de la pratique du pouvoir au plus haut niveau. Elle devrait donc confirmer le plus tôt possible tout le bien que les nombreux artisans et jeunes qui ont bénéficié de ses projets au ministère du développement à la base et beaucoup de Togolais d'une manière générale pensent d'elle. Bonne chance à toi Victoire Tomegah Dogbé.



Bien: Sandra Johnson

Faure a décidé de se faire entourer de femmes de grandes compétences. Déjà ministre Délégué en charge du climat des affaires au Togo, Sandra Ahoefa Ablamba Johnson prend désormais le secrétariat de la présidence. Rien d'étonnant lorsqu'on revoit le parcours de cette femme. Sous sa houlette, le Togo a eu de très bons résultats, notamment dans les différentes classifications des institutions internationales, notamment dans le registre climat des affaires. Le Chef de l'Etat n'avait d'ailleurs pas hésité en la félicitant au cours d'une rencontre à l'hôtel 2 février par rapport au travail abattu à la tête de la cellule et qui a joué dans le classement doing business 2019 pour le Togo. Elle continuera sûrement sur cette lancée à son nouveau poste.



Mal: Recep Erdogan

Cest une menace pour la paix mondiale. Recep Erdogan, puisque c'est de lui qu'il s'agit veut à tout prix se faire entendre dans tout ce qui est comme guerre, si ce n'est lui qui la provoque. Il a d'abord commencé par les Kurdes dans son pays, communauté qu'il avait l'intention d'éliminer mais n'y a jamais parvenu. Il a par la suite déclenché une offensive contre les Kurdes de la Syrie, là encore avec son lot de désolation. Continuant sur cette lancée belliqueuse, il a déployé des troupes en Libye, lesquelles sont constituées de rebelles syriens d'ailleurs. Et là il a fallu les menaces de l'Égypte pour qu'il calme ses ardeurs. Tout récemment, Erdogan, toujours lui, a débuté des recherches de pétroles dans les eaux territoriales de la Grèce, sans oublier les menaces entre temps contre un navire français. Ces derniers jours, il s'est lancé aux côtés de l'Azerbaïdjan dans une guerre contre l'Arménie.



Divagation des animaux, un danger public

Il est légion de voir dans les rues de nos villes et villages, des animaux errer çà et là et surtout traversant les routes en mettant en danger la vie des usagers de la route.

Comment peut-on expliquer le fait que certaines personnes qui élèvent les animaux puissent les laisser divaguer dans la nature sans aucun contrôle ? Dans notre capitale, c'est ce à quoi on assiste parfois avec des moutons, des chèvres, des porcs et même des volailles flâner dans la nature avec parfois des préjudices ou dommages qu'ils causent à des gens.

Le phénomène semble être banalisé au point où les propriétaires de ces animaux trouvent parfois normale que leurs bêtes ont aussi le droit de circuler comme bon leur semble.

Or parfois nous assistons à certaines situations qui sont à l'origine des conflits entre les propriétaires des animaux et des personnes à qui ces animaux causent des préjudices.

Ainsi il n'est pas rare de voir des animaux être à l'origine de certains accidents de circulations. Ces animaux font parfois irruption sur les routes et dans le souci de les éviter, malheureusement des

accidents mortels interviennent parfois les victimes s'en sortent mais avec des séquelles à vie. Aussi ces animaux rentrent dans des maisons, dans les chambres et causent des dégâts entraînant ainsi des conflits entre propriétaires et victimes. Dans les hameaux reculés, ces animaux rentrent dans les champs et ravagent les cultures. Que dire des chiens errants qui mordent parfois des passants, malheureusement certains entraînent des maladies graves qu'ils peuvent transmettre à leurs victimes. C'est le cas de la rage.

De tout ce qui précède, les propriétaires des bêtes doivent changer de comportement en prenant soin de leurs animaux surtout en les mettant dans des enclos ou cages pour éviter que ces derniers ne divaguent. Il va de la sécurité de tous.

A défaut de cela, les propriétaires de ces animaux doivent faire face à leur responsabilité en cas de préjudices causés à des tiers.

Ceux qui élèvent les bêtes doivent en prendre soin car les laisser errer dans la nature, est un acte incivile.

Tinos

Fait divers

Brésil

Un bébé mord un serpent, le reptile meurt

Un bébé brésilien a réalisé un exploit herculéen. Un petit garçon de 17 mois a mordu et tué un serpent qui se trouvait dans le jardin de sa maison, à Mostardas, une ville côtière du sud du pays, rapportait lundi une radio locale.

Le bébé ne voulait pas lâcher le reptile

Lorenzo était en train de jouer dans le jardin familial, dimanche après-midi, dans un quartier habituellement peu fréquenté par les serpents quand sa mère a découvert que l'enfant avait un serpent dans la bouche. L'animal se débattait, tentant tant bien que mal d'échapper à sa victime devenue prédatrice.

Les parents ont dû s'y

mettre à deux pour extirper le reptile du bec du bambin, avant de l'emmener à l'hôpital, craignant que Lorenzo n'ait été empoisonné. Mais le diagnostic des médecins les a rassurés : leur bébé s'en est sorti sans morsure venimeuse ni blessure.

En revanche, le reptile, de l'espèce jararaca, est mort. « Il l'a mordu près de sa tête, ce qui a immobilisé le serpent et l'a empêché de mordre », a déclaré un médecin au site brésilien G1. « Je pense qu'il s'agit d'un instinct de self-défense, ou alors il a cru que c'était un jouet », a-t-il ajouté.

Un exploit qui rappelle celui du héros mythologie Hercule, qui tue deux serpents introduits dans son berceau alors qu'il n'a que dix mois.

Primature

Victoire Tomégah-Dogbé, la dame de poigne prend les commandes

Soixante douze heures après la démission de Klassou, le président Faure Gnassingbé a nommé lundi dernier par décret, une de ses proches collaboratrices à la tête du gouvernement. Il s'agit de madame Victoire Sédémého Tomégah-Dogbé. La première femme à occuper ce poste dans l'histoire politique du Togo. Elle entend axer sa gouvernance sur la concertation et le travail pour apporter des solutions aux problèmes des Togolais.

Quelques jours après la démission de l'ancien Premier ministre et de son gouvernement, le numéro un du Togo vient de placer sa confiance à une expérimentée. Il s'agit de madame Victoire Tomégah-Dogbé, une dame qu'on ne présente plus, car faisant partie des gouvernements successifs du Togo depuis 2008.

Directrice de cabinet du président de la République elle était aussi ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse. Elle était une pièce maîtresse du gouvernement. C'est donc à juste titre que Mme Victoire Tomégah-Dogbé est désormais celle qui doit conduire l'action gouvernementale.

Elle a aussi à son actif, le lancement et la mise en œuvre de plusieurs projets de développement, de financement inclusif et de volontariat. Discrète, travailleuse et réputée rigoureuse, elle est une femme de poigne et fait partie du cercle fermé du chef de l'Etat. C'est à juste titre que ce dernier lui a confié la lourde charge de chef de gouvernement.

Le nouveau Premier ministre a été nommé dans un contexte particulier de crise notamment, la pandémie de coronavirus. Elle aura donc la lourde mission de gérer cette crise sanitaire qui frappe de plein fouet le Togo. Elle va aussi œuvrer pour la relance de l'économie mise à mal par cette crise qui a contraint le gouvernement à revoir à la baisse certaines prévisions macro économiques.

Aussitôt nommée, aussitôt installée !

Trois heures de temps après sa nomination, le nouveau Premier ministre a pris la clé de la primature. Mieux la passation de service entre le sortant Komi Selom Klassou et le nouveau Premier ministre a eu lieu l'après midi et même on annonce la formation d'un nouveau gouvernement aussi vite que possible, les sources annoncent d'ici vendredi prochain. Mme Victoire Tomégah-Dogbé connaissant bien la tâche qui l'attend surtout dans ce contexte de crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie de coronavirus qui a mis à mal l'économie du pays.

Dans ses premiers mots la nouvelle cheffe du gouvernement a appelé à une gouvernance axée sur la concertation au cours de sa

lourde mission afin de parvenir à des résultats tangibles au profit du développement. Elle se met d'ores et déjà à l'écoute des populations et entend prendre des décisions courageuses pour son épanouissement. « C'est pour les populations que nous sommes ici. J'invite les équipes de la Primature et du Secrétariat général du gouvernement à faire preuve de professionnalisme et d'engagement car le travail que nous faire ensemble n'est que la suite de ce qui a été engagé » a laissé entendre la nouvelle locataire de la Primature. Elle a aussi encouragé les jeunes filles à travailler bien fait car selon elle, il est possible pour la femme de proposer un leadership apprécié. Mme Dogbé n'a pas manqué de témoigner sa gratitude au chef de l'Etat pour la confiance placée en elle.

Un parcours exceptionnel

Une femme à la tête du gouvernement au Togo, c'est une première dans l'histoire du pays. Aux termes du décret présidentiel, il revient désormais à Mme Victoire Tomégah Dogbé la lourde responsabilité de diriger le gouvernement togolais sous la haute direction du Président de la République. Elle devient ainsi la première femme à assumer une telle fonction. Avec elle, l'histoire semble se répéter quand on sait qu'elle fut la première femme à occuper le poste de Directeur de Cabinet de la Présidence de la République depuis sa nomination le 15 Mai 2009 par le chef de l'Etat.

Gestionnaire de formation, cette Togolaise née le 23 décembre 1959 est réputée très travailleuse, n'épargnant ni son temps ni ses forces et son énergie pour donner le meilleur d'elle-même. Sa parfaite connaissance des dossiers constitue un vrai atout qui pourrait l'aider à poursuivre pour le mieux la mise en œuvre des vastes chantiers du nouveau quinquennat. A ces avantages s'ajoute son parcours personnel éloquent.

Elle a officié au PNUD en qualité de directeur des opérations, fonction qui l'a amenée à conduire plusieurs missions de restructuration dans plusieurs bureaux notamment au Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée Equatoriale et au Burundi. Au Congo Brazzaville, au Burkina Faso puis au Bénin, elle a

occupé les fonctions de Représentante Résidente Adjointe du PNUD.

C'est en 2008 que Mme Victoire Tomégah fit son entrée dans le gouvernement. Elle fut appelée par le président de la République et le Premier ministre d'alors M. Gilbert Houngbo pour occuper le portefeuille du ministre délégué auprès du premier ministre chargé du Développement à la base, un département nouvellement créé.

Le 15 Mai 2009 Mme Victoire Tomégah-Dogbé fut nommée Directrice du Cabinet à la Présidence de la République où elle coordonne les activités stratégiques et opérationnelles de la présidence. A ce poste

gouvernement de Houngbo. Elle conservera ses fonctions ministérielles au sein du gouvernement Ahoumey Zunu I de 2012 à 2013 et du gouvernement Ahoumey Zunu II de 2013 à 2015. Après l'élection présidentielle d'avril 2015. Komi Selom Klassou est nommé Premier ministre. Mme Victoire Tomégah-Dogbé garde toujours son ministère dans le gouvernement formé le 28 juin 2015.

Les soins dont elle entourait son travail, son inlassable dévouement à la question du développement, ont fait du département qu'elle gérait un vrai outil de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que sur les orientations du président de la République, elle a lancé

initié et piloté des programmes de mobilisation communautaire, de renforcement des capacités des groupements et communautés à la base et de filets de protection sociale tels les transferts monétaires aux couches les plus vulnérables, les cantines scolaires (PSAEG, PDC, FSB etc...).

Mme Tomégah-Dogbé a également initié et mis en œuvre avec succès des projets visant l'inclusion des femmes, des jeunes et des artisans notamment au travers du Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Plusieurs initiatives au profit de la jeunesse sont à son actif notamment l'entrepreneuriat et la créativité des jeunes (FAIEJ, Nunyalab), et des projets de renforcement de l'employabilité des jeunes autour des secteurs porteurs (PAEIJ-SP), de volontariat (ANVT) qui connaissent un grand succès auprès de la jeunesse avec la mise en place des maisons de jeunes et de centres de ressources artisanales. A souligner aussi que Mme Tomégah-Dogbé reste une cheville ouvrière du processus d'élaboration du Plan National de Développement (PND).

Comme le montre son riche cursus scolaire, le nouveau chef du gouvernement est doué à un haut degré des qualités nécessaires pour l'accomplissement de sa nouvelle mission. Mme Tomégah-Dogbé est titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques et Gestion à l'Université du Bénin-Lomé, d'un Master en Gouvernance et développement à l'Université Internationale Jones de New York (USA). Mme Tomégah-Dogbé est mariée et mère de trois filles.

Joachim Loko



Le PM Victoire Tomégah-Dogbé

elle apporte un conseil avisé au président de la République sur les dossiers importants. En 2010, à la suite de l'élection présidentielle remportée par le chef de l'Etat, elle fut nommée ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi dans le second

et mis en œuvre le concept de développement à la base avec l'objectif de réduire la fracture sociale en promouvant les principes de l'inclusion, de la participation, de la responsabilisation et de l'autonomisation des populations.

Dans cette dynamique, elle a

Déjà deux ministres nommés

Sandra Johnson SG de la présidence et Malick Natchaba SG du gouvernement



Sandra Johnson

Le président de la République a procédé ce lundi à la réorganisation de ses services.

Ainsi, par décret présidentiel,



Kanka-Malick Natchaba

Ahoefavi Ablamba Johnson, ministre délégué en charge de la Cellule climat des affaires a été nommée Secrétaire générale de la présidence de la République

en remplacement de feu Patrick Tevi-Benissan.

Aussi le secrétariat du gouvernement a un nouveau patron, il s'agit de M Kanka-Malick Natchaba, précédemment à la tête de la Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires. M. Natchaba remplace à ce poste Komla Ahondo.

A travers ces deux nominations, le chef de l'Etat est en train de faire la promotion des jeunes en les plaçant aux postes de décision.

Tinos

Interdiction en perspective de la manifestation du 04 août

La Dynamique Kpodzro ne décolère pas

Les formations politiques brûlent d'envie de relancer les manifestations politiques, mais la covid oblige, et l'état d'urgence sanitaire étant en vigueur, cette perspective est difficilement envisageable. Mais la Dynamique Kpodzro (Dmk) ne l'entend pas de cette oreille et projette un meeting pour le dimanche 04 octobre prochain. Redoutant une interdiction de leur manifestation, les responsables de la Dmk, par l'entremise de leur porte-parole, Fulbert Attisso ont pris d'ores et déjà les devants. Pour le responsable de Togo Autrement, interdire la manifestation du 04

octobre avec pour motif la covid-19 serait une provocation. Pour lui il est hors de question de ne pas autoriser une telle manifestation qui fait partie des activités d'un parti politique normalement constitué.

« A cause de cette maladie, on va nous empêcher de faire un meeting en tant que formation politique ? Si on le fait, c'est de la provocation, c'est qu'on veut tout interdire dans le pays », a-t-il lâché fataliste.

Pour Fulbert Attisso, les rassemblements sont actuellement autorisés en Europe et aux USA, et donc rien n'expliquerait une interdiction au Togo.



Mgr Philippe Kpodzro

Une reprise mal embarquée par des échecs. Depuis la présidentielle du 22 février derniers, aucune manifestation n'a pu aboutir, toute ayant été interdites pour non-respect de la loi sur les

rassemblements publics au Togo. Depuis le 06 mars dernier avec l'annonce du premier cas de la maladie au nouveau coronavirus, il est devenu encore plus compliqué d'organiser une manifestation, puisque les rassemblements étant limités à 15 personnes maximum pour casser la chaîne de propagation du virus. Alors sans la levée de cette dernière restriction avant le 04, il est difficile d'imaginer une autorisation d'un meeting organisé par la Dynamique Kpodzro, et les mises en garde de Fulbert Attisso risquent malheureusement de ne pas suffire pour faire reculer le gouvernement.

Archange T. Faré

Expropriation des terres à Kpomé et à Adétikopé

Vive colère des populations

Adétikopé dans la préfecture d'Agoè-Nyivé et Kpomé dans celle du Zio touchées par des manifestations la semaine écoulée. Le point commun entre ces deux localités, une colère contre l'expropriation des populations. Les premières contre leur localisation à Kpomé après l'avis de déguerpissement et les seconds contre l'octroi de leurs terres aux expropriés.

En effet, l'Etat togolais prévoit octroyer 716 hectares à la population expulsée de Adétikopé pour cause d'utilité publique. Décisions à auxquelles, ni les premières, ni les secondes n'adhèrent. Si à Adétikopé les locaux de la mairie avaient été pris d'assaut en début de semaine pour exprimer leur colère et avoir des explications, à Kpomé, c'est plutôt en fin de semaine qu'on a manifesté. Pour cette dernière, Faure Gnassingbé semble être le seul recours.

« Ici, nous souffrons trop. C'est la grande partie de notre domaine qui a été expropriée par l'Etat, pour l'extraction du phosphate. Bien que ce soient nos terres, on refuse d'employer la jeunesse dans l'entreprise. Même des œuvres sociales n'existent pas dans notre village. Pas d'écoles, pas d'hôpitaux ni de routes. Kpomé n'a rien. Et dans ce contexte, on veut encore arracher le peu

de terres qui nous reste...», justifie Kokouvi Avognon, natif du milieu pour expliquer leur colère et à un autre d'enchaîner : « La partie qu'ils veulent occuper aujourd'hui est notre seul espoir. Nous n'avons plus de terre ici, à part ces 716 hectares où nous cultivons et vivons. A part ce domaine, c'est les centaines d'hectares de montagnes artificielles créées par la Snpt (Société nouvelle des phosphates du Togo). Un endroit où nous n'avons pas de droit et même nos enfants n'y sont pas acceptés ».

Projet de relogement des expropriés d'Adétikopé à Kpomé, une bombe à retardement

A première vue, les populations de Kpomé n'ont rien contre celles d'Adétikopé en voix de relocalisation. La colère évidemment s'explique par le manque d'infrastructures dans le milieu. Mais prendre le risque de reloger à tout prix les 'étrangers' contre la volonté des autochtones, c'est prendre le risque de cultiver un conflit tôt ou tard dans le milieu. Vaut mieux dans ces conditions, trouver une solution qui satisfasse toutes les parties, vue les populations priées de déguerpir d'Adétikopé n'ont pas du tout envie de se recaser à Kpomé.

Régis

Menaces de mort à l'encontre du journaliste Yves Galley

Le CONAPP s'indigne et demande une protection pour le confrère

Deux courriers portant des messages de menace de mort ont été déposés sous le portail de Yves Galley, le Directeur de Publication du bimensuel La Symphonie à son domicile à Lomé respectivement le mardi 22 septembre et le vendredi 25 septembre. Face à cette situation et à l'extrême gravité des menaces à l'encontre du confrère, le Conseil national des patrons de presse (Conapp) s'insurge et met en garde les auteurs de ce projet macabre.

Sur un papier volant est écrit et déposé au portail du confrère « cette nuit, attendez, vous allez voir » avec un dessin au manuscrit d'un homme, bras croisés qui semble fixer quelqu'un d'un regard méchant. Et quelques jours plus tard, l'auteur de la menace revient



Yves Galley, le Directeur de Publication du bimensuel La Symphonie

à la charge avec clairement des menaces de mort toujours sur un papier : « tu vas me pousser à te tuer ». Voilà les menaces de mort proférées à l'encontre du journaliste Yves Galley. Cela a suscité indignations et des questions dans l'ensemble

de la corporation des journalistes.

Vu la gravité et la récurrence des menaces, le Conapp organisation à laquelle est membre le confrère après avoir condamné ces menaces, demande aux auteurs « d'éviter ces comportements d'un autre âge ». Il exhorte aussi les « autorités sécuritaires à ne pas sous estimer la menace, et à prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la sécurité du confrère visé, et à se donner tous les moyens nécessaires pour identifier les auteurs du projet criminel en préparation ».

Le confrère Yves Galley a saisi le ministre de la Sécurité dans un courrier en date du 28 septembre et demande une assistance sécuritaire.

Joachim

Communiqué du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) Relatif aux menaces de mort contre le confrère Yves Galley

Deux courriers portant des messages de menace de mort ont été déposés sous le portail du directeur de publication du bimensuel La Symphonie à son domicile à Lomé respectivement le mardi 22 septembre 2020 dans l'après midi et le vendredi 25 septembre toujours dans l'après midi,

Les forces de sécurité, alertées, sont actuellement mobilisées pour faire la lumière sur ce projet lugubre visant à porter atteinte à la vie de notre confrère Yves GALLEY.

Le Conseil National des Patrons de Presse, prenant la mesure de la gravité de la situation, exhorte les autorités sécuritaires à ne pas sous estimer la

menace, et à prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la sécurité du confrère visé, et à se donner tous les moyens nécessaires pour identifier les auteurs du projet criminel en préparation.

Le Conapp condamne avec la dernière vigueur toute forme d'intimidation et de menace orchestrée contre un journaliste et demande instamment aux auteurs d'éviter ces comportements d'un autre âge, dans la perspective de réduire à néant les efforts inlassables des autorités togolaises en vue de garantir la liberté de presse et la liberté d'opinion.

Lomé le 27 septembre 2020
Le bureau exécutif

Togocom

Employeur et syndicats à couteaux tirés sur la date d'une réunion pour discuter du paiement des arriérés



Par un courrier, les Syndicats affiliés à Togocom, demandent un report des discussions avec la Direction générale du Groupe devant porter sur les arriérés des primes de rendement de la société. En lieu et place du 02 octobre 2020 fixée par la Direction, les Syndicats proposent ce mardi 29 septembre 2020 pour la tenue de la réunion.

Suite à la relance des revendications des Syndicats portant sur le paiement des arriérés de primes de rendement à Togo Télécom, Paulin Alazard, Directeur général du Groupe Togocom, a convié une séance de discussion sur le 02 octobre prochain.

Mais les Syndicats qui disent avoir constaté des irrégularités dans la démarche, annonce ne pas pouvoir honorer à l'invitation. En lieu et place,

ils proposent ce mardi 29 septembre 2020 pour la rencontre.

Selon les Syndicats, le 31 août 2020, était le délai de rigueur pour payer, mais rien n'a été fait du côté de la Direction pour régulariser la situation. Ainsi le 11 septembre 2020, une autre relance avec comme échéance le 30 septembre est fixée. Raison pour laquelle, « le 2 octobre est hors échéance et les bonnes pratiques recommandent que les discussions aient lieu avant échéance et non à postériori », soulignent-ils.

Rappelons que les Syndicats signataires du courrier sont le SAT (Syndicat des Agents de Togotélécom), le SYNTEL-Togo (Syndicat des Télécom du Togo) et le SYLPOTEL-PECWU (Syndicat Libre des Postes et Télécommunication).

Source : gapola.net

Lutte contre le Coronavirus au Togo

Lueur d'espoir pour plusieurs acteurs

Le Togo à l'instar des autres pays du monde a mis entre parenthèse plusieurs activités pour briser la chaîne de propagation du coronavirus. Cet arrêt comme on pouvait s'en

vu leurs sources de revenu tarir tout simplement. Mais la semaine dernière au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le Coordonnateur de la cellule nationale de riposte contre la covid-19, le Prof. Colonel

l'attente de la reprise des activités sportives.

Ceci s'explique dans un premier temps par la maîtrise de la maladie, surtout dans les foyers identifiés entre temps et bouclés ou soumis au couvre-feu. Ces foyers étaient entre autres Tchaoudjo, Tchamba et Tandjouaré. Aujourd'hui tout est sous contrôle et moins de cas sont recensés. Dans un second temps, avec la rentrée prochaine, le sport sera également de retour dans les établissements scolaires.

Pour donc permettre une reprise coordonnée, les discussions ont été entamées avec le ministère des Sports. Vivement un éclairci dans ce domaine pour permettre à tous ces amoureux des différentes disciplines de retrouver le chemin des terrains.

R.T.



douter n'est pas sans conséquence sur plusieurs personnes, certains ayant

Djibril Mohaman a donné un grand espoir à tous ceux-là qui vivent dans

DJAMA
PILSNER
La tradition allemande brassée au Togo

50cl
*500 Fcfa

33cl
*300 Fcfa

LA VRAIE BIÈRE DE TRADITION ALLEMANDE

Sans sucre ajouté
Eau - Malt - Houblon
Brassée au Togo

Avec DJAMA, on est ensemble

*Prix de vente maximum conseillé

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendamerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119



COMMUNIQUE

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des candidats présélectionnés aux concours de recrutement aux divers postes suivants :

- Personnel du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°016/2019/OTR/CG/CSG/DRHFP du 31 décembre 2019;
- Agents techniques à la Direction des Etudes et de la Planification Stratégique (DEPS), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°017/2019/OTR/CG/CSG/DRHFP du 31 décembre 2019 ;
- Agents techniques à la Direction de l'Informatique et des Technologies de l'Information (DITI), objet de l'appel à candidatures internes et externes n°002/2020/OTR/CG/CSG/DRHFP du 05 mai 2020 ;

que les tests écrits de sélection auront lieu le samedi 17 octobre 2020 à partir de 7h00 à Lomé et à Kara suivant la répartition ci-après :

I - Centres de Lomé : les candidats ayant déposé leurs dossiers au siège de l'OTR et dans les divisions des Impôts de Tsévié, de Kpalimé et d'Atakpamé.

II - Centres de Kara : les candidats ayant déposé leurs dossiers dans les divisions des impôts de Sokodé, de Kara et de Dapaong.

NB :

- Les listes de répartition des candidats par salle sont disponibles sur le site internet de l'OTR www.otr.tg et peuvent être consultées dans les centres d'écrit à partir du lundi 5 octobre 2020 ;
- La consultation des listes, l'accès aux centres et salles du test sont strictement subordonnés au respect des mesures barrières notamment le port de masque, la distanciation sociale, le lavage des mains etc... ;
- Les candidats sont invités à se munir de leur carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Fait à Lomé, le 17 septembre 2020

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHADJE

Kokou Adja, un agriculteur qui a du génie

Le génie a semblé fuir les ingénieurs pour se réfugier chez les agriculteurs. Kokou Adja, agriculteur à Amakpapé (70 Km de Lomé), soigne depuis peu, les sols de sa localité, longtemps appauvris par les produits chimiques.

"Pour cette campagne agricole, près de 40 tonnes de composts ont été produits et 35 tonnes déjà livrées pour un chiffre d'affaire de près d'1 million F.CFA. Le compost est stocké dans des sacs de 50 kg et vendu à 3.500 F.CFA l'unité," témoigne à agridigitale.net, Kokou Adja.

Dopé par ses premières recettes, Kokou ne vit finalement que de la vente de ses composts qu'il fabrique avec soin en associant les savoir-faire ancestraux et ceux appris lors d'une courte formation à Infa de Tové.

Sa technique est toute simple. Auprès des peuls (bouviers), il s'approvisionne de la matière première brute

(résidus d'animaux). Cette matière première est ensuite mélangée à d'autres résidus (son de riz, os des bœufs, tiges de maïs etc.) pour obtenir le compost.

"Quand les différents éléments sont rassemblés, on fait des mélanges suivant des dosages. Au bout de 15 jours, le compost est prêt et on met tout sous un hangar au frais pour se décomposer totalement. Là aussi, il peut faire encore 15 à 21 jours avant d'être stocké dans des sacs de 50kg pour la livraison," explique le promoteur.

Des aliments de bétails aux grands éleveurs Pour mieux assoir son unité et garantir la matière première nécessaire (déchets

d'animaux), il se lance dans la production d'aliments pour le bétail.

"J'ai besoin des déchets des animaux pour pouvoir faire le compost. Il faut nourrir ces animaux sur place avant de trouver leur déchet. Pour contenir ses animaux dans les enclos en plein temps et les nourrir sans problème, j'ai pensé produire de l'aliment pour eux que je vais proposer aux éleveurs," avance Kokou, débordante d'énergie et de créativité.

Il souligne qu'en lieu et place de laisser à l'air libre les animaux en saison sèche, ils peuvent profiter de la saison pluvieuse où abonde l'herbe fraîche, la transformer en aliments pour nourrir tout le bétail en saison sèche.



"C'est ma première année de production et j'ai déjà 1 tonne d'aliments de bétails produits et conditionnés dans des sacs de 25kg. Le produit peut atteindre 6 mois de conservation si on le garde à l'abri de l'eau ou de la pluie. J'ai déjà fait tester quelques échantillons aux éleveurs, ils ont vraiment

apprécié," se félicite l'entrepreneur.

Très ambitieux, il pense que s'il arrivait à avoir de grands équipements, il pourrait produire en grande quantité ces aliments qui seront en retour, proposés aux bouviers dans le but de freiner le problème lié à la transhumance.

Le bol de maïs à moudre passe de 150 à 200 F

Une différence de prix de 50 F.CFA qui suscite une bataille rangée, entre d'un côté, la Ligue des consommateurs du Togo (LCT) et de l'autre, le Syndicat national des exploitants de moulins, pétrins et aiguiseurs du Togo (SYNEMPATO).

Principale céréale à base de l'alimentation au Togo, la hausse des prix décidée par le syndicat et qui prend effet dans exactement 48h, soit le 1er octobre, touche, outre le maïs, le mil, le blé etc.

La mesure fait certes grincer les dents dans un contexte économique difficile marqué par la pandémie du coronavirus où le pouvoir d'achat est quasiment érodé, mais, les responsables syndicats se défendent en attendant, l'arbitrage du gouvernement.

Jean-Paul Kolani, Secrétaire général adjoint du SYNEMPATO est l'invité d'hier de agridigitale.net.

Agridigitale.net : Comment peut-on expliquer ces nouveaux tarifs ?

Jean-Paul Kolani: Certes nous sommes dans une situation sanitaire qui complique déjà la vie, mais nous sommes cependant dans l'obligation de le faire sinon les moulins risquent de disparaître alors qu'ils rendent d'importants services à la population.

Le prix pour le bol de maïs devait être à 250 F.CFA, mais vu les conditions actuelles pour tous, nous l'avons arrêté à 200 F.CFA.

Plusieurs raisons ont justifié cette décision prise au terme des assemblées générales. Nous notons par exemple que les prix des pièces de rechange ont presque doublé sur le marché. Une paire de dents N°1 coûte aujourd'hui 9500 ou 10 000 F.CFA contre 4500 francs CFA en 2011.



Il y a aussi des raisons liées aux augmentations sans cesse de la tarification de l'électricité. Nous avons un peu plus de 73KWh avec 10.000 FCFA ; mais de nos jours avec le même montant, à peine nous avons 71KWh.

Nous sommes également dans une dynamique de revaloriser les revenus de nos meuniers qui pataugent dans une véritable précarité.

À défaut d'un salaire décent, nous leur devons au moins le salaire minimum garanti (SMIG). Or, actuellement ils sont entre 6000 et 15 000 F.CFA par mois.

Ce conflit existe depuis des années entre les propriétaires de ces exploitations et les employés. L'actuelle crise a relancé le problème car elle a encore empiré la situation.

Nous envisageons aussi déclarer les meuniers que nous avons à charge à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour leurs vieux jours.

Ce sont tant de misères qui poussent des fois les meuniers à esquiver une partie de la farine moulue, afin de combler le gap.

N'est-ce pas une corvée imposée à la population ?

Nous pouvons dire que c'est cher, parce que nous sommes après tout aussi des consommateurs.

Par contre, dans la peau d'opérateurs économiques que nous sommes, ce n'est pas cher. Quand on détaille tous les motifs, vous pourriez vous rendre compte que nous n'avons pas exagéré du tout. Ce n'est pas une joie, mais nous nous sommes retrouvés dans l'obligation.

Ne serait-ce que le démarreur (ce qu'on appuie pour démarrer la dynamo ou arrêter), c'est autour de 45 000 F.CFA. En cas de panne du moulin, c'est à payer cash. Les frais de gestion sont si importants qu'avec 150 F.CFA que coûtait le bol de maïs à moudre, personne

ne s'en sort.

La situation est devenue si difficile que bon nombre d'exploitants ferment et mettent en vente leurs moulins. Pire, trouver quelqu'un à employer dans un moulin aujourd'hui, c'est la croix et la bannière à cause de la rémunération. L'on préfère aller faire du Zemidjan (taxi-moto).

Il faut que le gouvernement nous accompagne car la base alimentaire des togolais, c'est la pâte au point où faire deux ou trois jours sans manger de pâte, c'est rare.

Est-ce vraiment un secteur viable pour l'économie ?

Ce n'est pas vraiment pas un sous-métier, c'est plutôt toute une entreprise dans laquelle on investit. Implanter aujourd'hui un moulin, il fait avoir au moins 1,4 ou 1,5 millions F.CFA. Ce sont des prêts que l'on fait souvent pour faire investir et embaucher au moins une personne.

À titre d'illustration juste,

au niveau de la compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET), c'est un branchement industriel qu'on nous fait au même titre que les entreprises ordinaires que nous connaissons ; il n'y a pas de tranche sociale.

Même si pour une raison quelconque vous avez fermé le moulin, à la fin du mois, vous avez une facture d'au moins 20. 000 F.CFA à payer.

Nous payons des taxes et autres, sans oublier le loyer qui est entre 10 ou 15 000 F.CFA.

En termes de chiffre d'affaires, ce n'est statique et ce n'est pas non plus standard à tous les coups et ça dépend aussi d'un moulin à un autre.

Par mois, un propriétaire de moulin peut avoir entre 50 et 100 000 F.CFA voire 150 000 F.CFA. Mais, il arrive aussi où vous pouvez passer un ou deux jours sans moudre la moindre quantité de maïs.

Source: agridigital.net





Réformes douanières dans le cadre l'amélioration du climat des affaires

01 | Dématérialisation des procédures de dédouanement dans Sydonia World

Emission en ligne du: bon à conduire, bon à embarquer, bon à enlever, bon à entreposer, bon à expédier, bon à sortir de MAD, bon à sortir d'entrepôt, bon pour AT, certificat de visite et bulletin de liquidation.

02 | Le renforcement des mesures de sécurité et de sureté

Avec l'opérationnalisation d'un scanner performant et la mise en place d'une unité de visite à domicile.

03 | La mise en place du Cadre de Partenariat Privilegié : CPP

Un programme de partenariat entre la Douane et les Opérateurs économiques fiables pour la sécurisation et la facilitation des échanges commerciaux.

04 | La réduction des coûts

Suppression des frais d'escorte.

05 | La délivrance du certificat d'origine

En moins d'une heure.